

Plan Rhône Saône

8^e édition Nîmes - 24 & 25 novembre 2022

Rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône

Zones humides et changement climatique



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



Nouveautés du programme FEDER 2021-2027 sur la priorité zones humides Rhône-Saône

Olivier JUVIN et Bénédicte JULLIARD

8^{es} rencontres du réseau Rhône & Saône

Mise en œuvre du programme



La priorité Rhône Saône

- La priorité Rhône Saône met en œuvre des projets de développement durable prenant en compte l'ensemble des usages des 2 cours d'eau des 4 régions concernées.
- Une enveloppe préservée **31,8M€**
- FEDER financeur dans le cadre du CPIER
- Intégration des volets interrégionaux dans le programme FEDER de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Dépôt de demande au fil de l'eau



La maquette prévisionnelle 21-27

La priorité Rhône Saône est construite autour de 4 thématiques :



Lutte contre les
inondations
8,5 millions €



Préservation de
la biodiversité
6,5 millions €



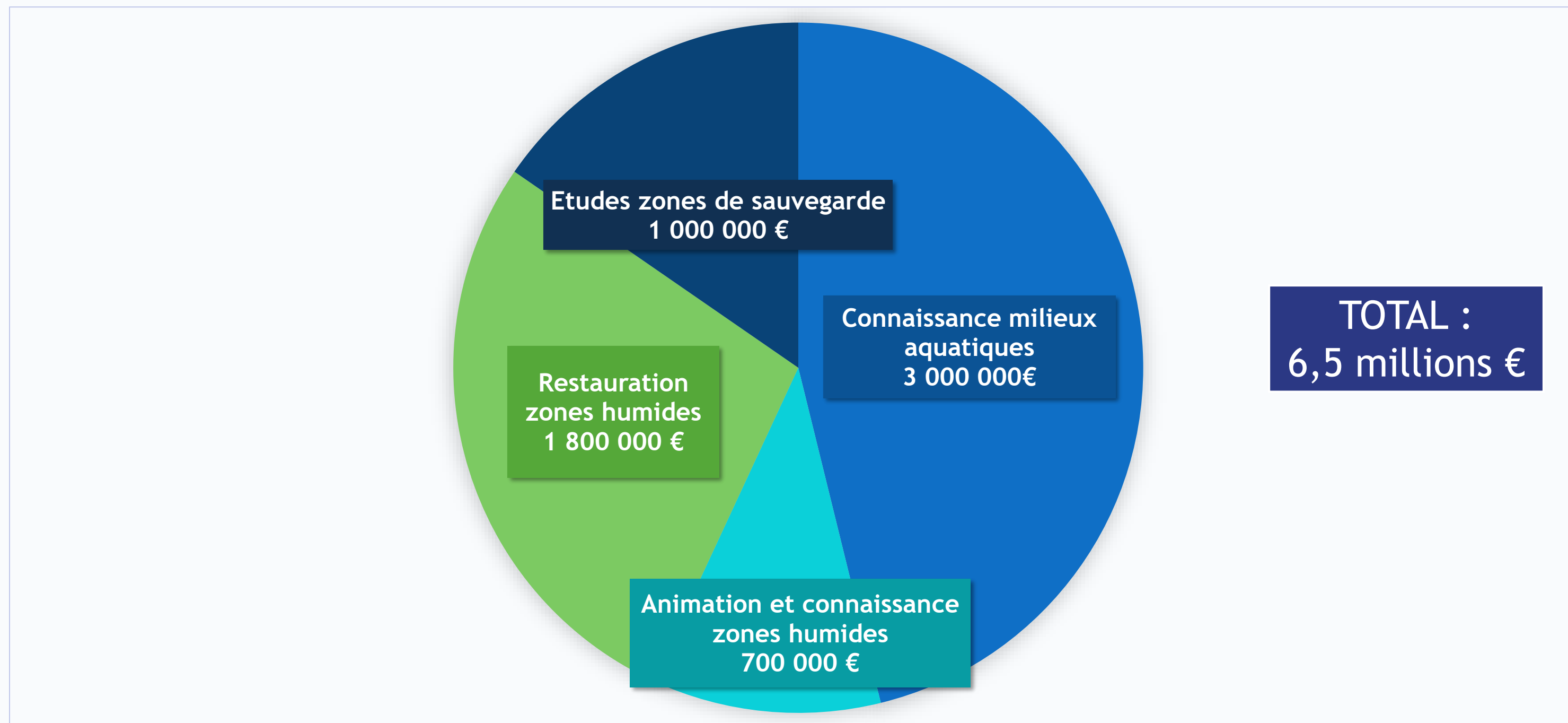
Développement du
transport fluvial
10 millions €



Développement
touristique
6,8 millions €

Crédits photo (de gauche à droite) : @Ville d'Arles / @Jean-Luc Rigaux / @VNF/Damien Lachas / @Christian Martelet/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

La maquette prévisionnelle 21-27



Les actions prévues

A - Connaissance milieux aquatiques (3 millions) :

- **études et suivis scientifiques**, expérimentation de solutions opérationnelles de gestion des milieux, élaboration et gestion **d'outils de suivi**
- **Capitalisation**, valorisation et diffusion des résultats de recherche (colloques, articles...)
- Coordination et structuration des échanges entre acteurs (ex : programmes de recherche)

B – Animation et connaissance zones humides (0,7 million) :

- Actualisation de la **stratégie zones humides** et contribution à l'élaboration d'une stratégie sur la biodiversité liée aux milieux humides (ex : espèces exotiques envahissantes)
- Capitalisation, **valorisation et diffusion des résultats de recherche** à destination des gestionnaires : élaboration de documents et d'outils, organisation de rencontres (journées techniques, comités de gestionnaires, etc.).
- Coordination et structuration des échanges entre acteurs (ex : **réseau des gestionnaires de zones humides**)



Les actions prévues

C - Préserver, restaurer ou réhabiliter les zones humides (1,8 millions) :

- **Etudes préalables** sur les zones humides dont le fonctionnement est dégradé ou menacé.
- Opérations **d'acquisition ou de maîtrise foncière** de zones humides dont le fonctionnement est dégradé ou menacé.
- Réalisation de **travaux de restauration ou de réhabilitation des zones humides** (exemples : restauration de la connectivité entre des prairies humides et le cours d'eau, coupe et abattage des essences arborées inadaptées, restauration de mosaïque d'habitats, protection des platis, etc.).

D - Préserver les ressources en eau (1 million) :

- Réalisation **d'études de délimitation des zones de sauvegarde** indispensables à la préservation de l'alimentation en eau potable.



Dépenses éligibles

(à valider au moment de l'instruction)

Travaux ou aménagements

Frais d'acquisition de terrain

Prestations

Equipements

Dépenses de personnel

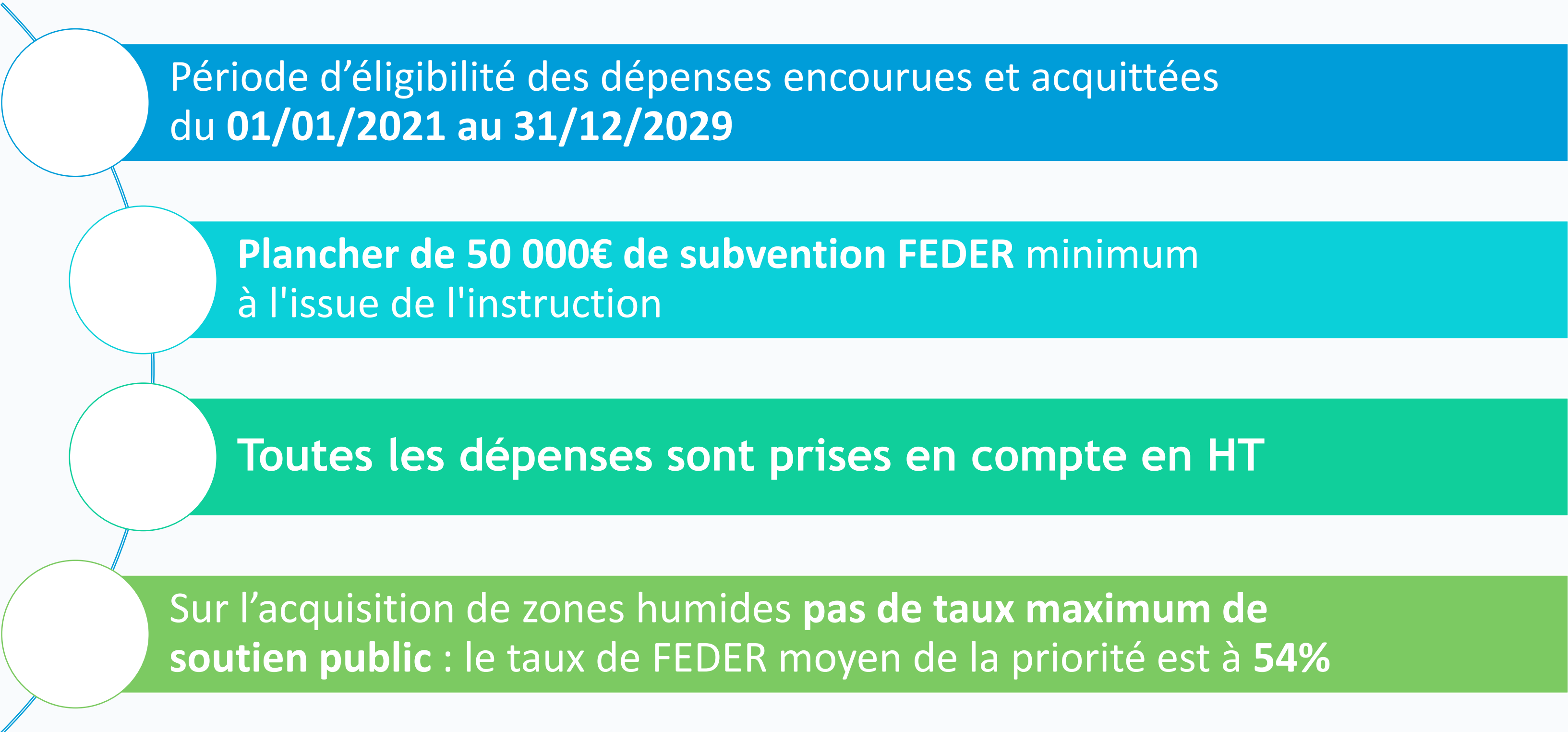
- Taux forfaitaire de 20% appliqué aux autres dépenses directes
OU
- Coût unitaire de 32,82€ par heure travaillée (1 561h ETP annuel)

Charges de structure

- Taux forfaitaire de 15% appliqué aux dépenses de personnel directes
OU
- Taux forfaitaire de 7% appliqué à toutes les dépenses directes

- Dans le cas où les dépenses de personnel sont importantes : possibilité d'appliquer un taux forfaitaire de 40% sur les dépenses de personnel pour prendre en compte toutes les autres dépenses
- Opérations de moins de 200k€ de coût total : montant forfaitaire possible

Conditions d'intervention FEDER



Période d'éligibilité des dépenses encourues et acquittées
du **01/01/2021** au **31/12/2029**

Plancher de 50 000€ de subvention FEDER minimum
à l'issue de l'instruction

Toutes les dépenses sont prises en compte en HT

Sur l'acquisition de zones humides **pas de taux maximum de soutien public** : le taux de FEDER moyen de la priorité est à **54%**

MERCI !

[Lien vers la fiche contact Plan Rhône-Saône](#)

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Contact

Olivier JUVIN

olivier.juvin@auvergnerhonealpes.fr

Bénédicte JULLIARD

benedicte.julliard@auvergnerhonealpes.fr

Plan Rhône Saône

8^{es} rencontres du réseau Rhône & Saône